

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation : 25 mars 2024

Date d'affichage : 25 mars 2024

Vote : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Alain BARES, Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE Robert PISSAVY, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Annie COUDERC, Gilbert CROS, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierre JULLIARD.

Présents par procuration : Laurent SAILGNIÉ donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE.

Absent : Félix ROCHE.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Approbation du compte de gestion du BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer,

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024

Date de réception de l'AR: 16/04/2024

015-200071702-BF_014_2024-BF

A G E D I

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 et sur les budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



(Handwritten signature of Gilles Chabrier)

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024

Date de réception de l'AR: 16/04/2024

015-200071702-BF_014_2024-BF

A G E D I